

Le travail n'est pas un coût



SOMMAIRE

DOSSIER

Coût du travail et
compétitivité

7

Les luttes

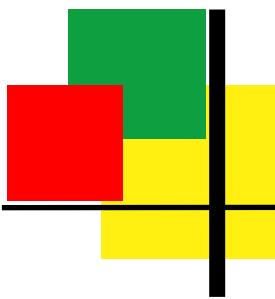
4

Vie Fédérale

11

Les groupes
Mornay et D&O
s'unissent
et deviennent

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



ÉDITORIAL

Un coup à gauche, un coup à droite

CE N'EST PAS LA SOLUTION !

Depuis plus de 30 ans, ce sont les mêmes politiques et les mêmes discours. Ce sont les mêmes qui payent et les mêmes qui encaissent... Ainsi les pauvres sont plus pauvres et plus nombreux, en y intégrant beaucoup de salariés, alors que quelques autres cumulent des richesses et des privilèges !

La solution ? Ce n'est sûrement pas d'attendre 5 ans, pour un nouveau vote sanction sans lendemain !

Ce qu'on vit à l'entreprise, personne ne le changera sans votre implication personnelle et collective. Tout ce dont vous bénéficiez en droits a été acquis par l'action collective.

20 milliards d'euros, un cadeau du gouvernement à votre patron qui s'ajoute aux 172 milliards d'euros d'hier !

Qui paye ? Vous ! Cela représentera 6 % de votre salaire socialisé ! 6 % que votre patron ne paiera plus et que vous paierez par l'impôt et par une baisse de vos droits au niveau de la protection sociale. **Que faire ?** Parlons d'action ! Ne nous contentons pas de constats !

L'action, la CGT l'impulse et l'organise, en syndicat de luttes parce qu'il n'existe que par et pour vous et pour le collectif ! **Pas de promesses à la CGT. Des actes !**

Allez, rassemblons-nos forces ! Unissez-vous dans la CGT pour :

- ✍ Les salaires,
- ✍ Stopper la casse industrielle,
- ✍ Relancer l'industrie, les emplois,
- ✍ La protection sociale.

La CGT, la clé pour lutter avec efficacité ! Rejoignez-la, renforcez-la. Renforcez vos revendications. Syndiquez-vous et lutez CGT.

n° 499

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429-93514 Montreuil cedex
Tél. : 01.48.18.80.36
Fax : 01.48.18.80.35
<http://www.fnic.cgt.fr>
Email : fnic@cgt.fr
Directeur de la publication : Carlos MOREIRA
Commission paritaire n° 0113 S 06355
Conçu et réalisé par la FNIC CGT
Imprimé par Rivet Presse/Edition
Issn = 0763-7497

ATTENTION!!!

Nouveaux numéros pour
contacter la Fédération

Tél. : 01.55.82.68.88
Fax : 01.55.82.69.15

Bulletin
Adhésion CGT 2013



**Pour donner de la force à mes revendications,
Je me syndique à la CGT**



NOM _____ Prénom _____
Tél. : _____ e-mail _____
Entreprise _____ Branche d'activité _____
Service/atelier _____
Localité _____ dép. _____

Bulletin d'adhésion à remettre à un délégué CGT

9 octobre 2012

Forte mobilisation pour l'emploi et la défense de l'industrie

L'appel de la Fédération européenne de l'Industrie s'est traduit, en France, à l'initiative de la CGT, par des arrêts de travail et des manifestations. Plus de 90 000 participants issus de nombreux secteurs professionnels, privés et publics, ont participé à l'ensemble des initiatives.

La Fédération Nationale des Industries Chimiques-CGT se félicite de cette forte mobilisation, pour l'emploi et l'avenir de nos industries, qui en appelle d'autres.



De nombreux syndicats de nos industries ont appelé à des arrêts de travail et à participer aux manifestations qui se sont déroulées à Paris, Lyon, Bordeaux, Rennes et Marseille.

Rhodia/Arkema : la lutte se construit !

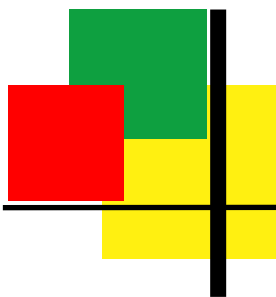
Face au chantage sur la compétitivité orchestré par le DRH d'Arkema, les salariés d'Arkema Pierre Bénite ne lâchent pas prise.

Pas question d'accepter un recul de leurs conditions de vie, même face au chantage et harcèlement de la direction.

Ils luttent, conscients que leur action est le moyen de construire leur avenir.

Les Rhodia, quant à eux, construisent avec leurs syndicats CGT la mobilisation, l'action collective pour revendiquer plus de salaires.

SUBIR ou AGIR, ils font le choix de construire un avenir meilleur dans la solidarité de lutte.



Plastimo, histoire d'une longue lutte pour la survie

Quatre années de discussions virulentes face à notre dirigeant d'entreprise, dont les premiers mots à son arrivée en juin 2008, ont été « Vous n'êtes que des numéros faciles à effacer ».

Puis des décisions alambiquées (déménagement de notre logistique lorientaise vers un prestataire extérieur à Lyon que nous avons dénoncé et condamné), des fermetures de société à Hendaye, Mérignac, La Rochelle du groupe Navimo (nom qui permettait d'effacer le nom historique de Plastimo du secteur du nautisme ce que nous avons également refusé et qui, pour le coup, a été sauvé d'un éventuel oubli) nous ont amené vers un trou financier dont le risque était la liquidation pure et simple de notre entreprise.

En redressement judiciaire en mai 2012 le groupe explose.

Les sociétés restantes sont en vente et les repreneurs du site de Lorient ne sont pas légion. Mais le temps passant et après plusieurs actions de grève et manifestations en ville pour alerter les pouvoirs publics et plusieurs audiences au Tribunal de Commerce, nous avons choisi nos nouveaux dirigeants : le groupe Alliance en bagarre au final contre un Grec le groupe Lalizas.

Le Président du Tribunal de Commerce le soulignera, dans une interview à la presse locale, son choix s'est fait après le vote du comité d'établissement de Lorient et les banderoles installées devant ce tribunal disant « Non à Lalizas ».

C'est donc par la lutte que nous avons imposé la reprise de notre entreprise et non pas sa liquidation.

Plastimo est redevenu Plastimo sans le nom Navimo collé à sa peau. Malheureusement, 55 licenciements ont été effectués, mais malgré un acharnement de vouloir nous supprimer, nous avons survécu et continuerons de peser sur les décisions qui vont être prises dans le futur et surtout nous continuerons de nous battre pour la création d'emplois. La création d'emplois a commencé puisqu'à la sortie du tribunal seulement 58 salariés restaient à l'effectif et à ce jour nous sommes 68 Plastimo (350 en 2002).

Nous restons vigilants car « chat échaudé craint l'eau froide ».

Mais s'il faut se retrousser les manches une nouvelle fois pour combattre une fermeture de notre entreprise, nous le ferons plus aisément par notre expérience.

Le délit d'entrave réparé chez Colgate Palmolive

En 1997, il y avait 3 salariés en contrat à durée indéterminée dans le service micro-informatique du site de production de Compiègne. Malheureusement, lors de leur départ à la retraite, Colgate Palmolive décide d'externaliser ce service et donc de faire appel à une société sous-traitante. Cela aura duré 15 années.

Début 2012, la direction annonce que ce service doit disparaître fin 2012, pour mettre en place un service partagé avec les autres sites du groupe. Les salariés de la société sous-traitante s'interrogent et interpellent la **CGT**.

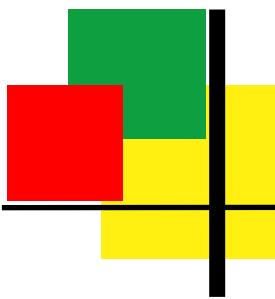
Après une étude approfondie du dossier et de la législation sur ce sujet, les élus **CGT** constatent qu'il y a bien un délit de marchandage caractérisé. Les salariés de la société, avec les élus de la **CGT**, travaillent ensemble pour monter le dossier. La prise de renseignements auprès d'un cabinet d'avocat validera toutes les explications.

Un dossier sera déposé au Conseil de prud'hommes de Compiègne en vue de faire reconnaître le délit de marchandage. Après être passé en bureau de conciliation place aux négociations. Elles dureront trois mois.

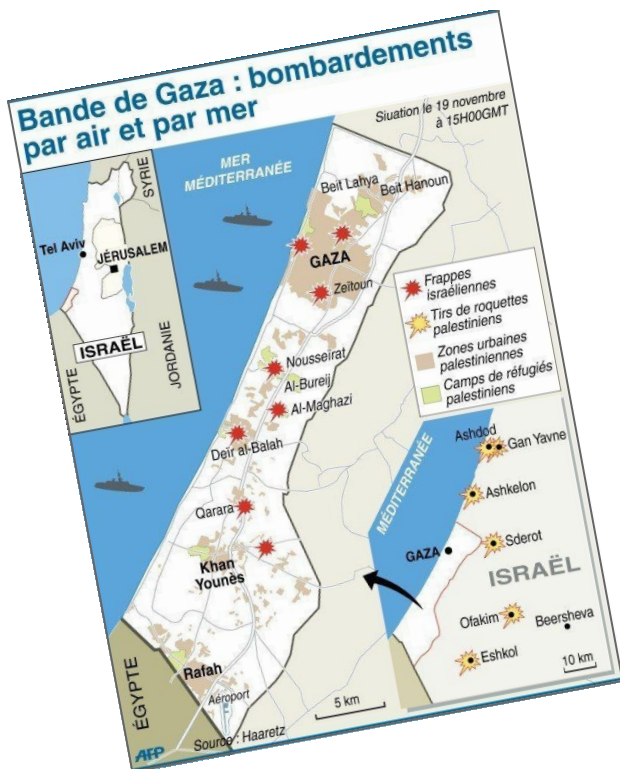
Pour en finir, les trois salariés seront embauchés à compter du 1^{er} novembre 2012 avec une reprise de leur ancienneté de 15 ans.

Les élus **CGT** de Colgate Palmolive se félicitent de cette action qui a été menée jusqu'au bout et ont souhaité la faire connaître.

Aujourd'hui la plupart des sociétés ont une fâcheuse tendance à sous-traiter des services, mais sont-elles toujours dans les clous ?



PALESTINE : halte au massacre



Àn nouveau Israël attaque Gaza et les médias internationaux relaient des images de désolation qui démontrent une nouvelle fois que la décision d'une poignée de dirigeants a des conséquences dramatiques sur le peuple palestinien.

En effet, depuis plusieurs années la population de Gaza subit un blocus économique insoutenable, en violation du droit international.

Pour le vote à l'ONU pour donner à la Palestine un nouveau statut, Paris, qui militait en 2011 pour cette démarche, a changé d'approche et ne réclame plus qu'une "reprise des négociations" dans un conflit passé au second plan des préoccupations internationales.

Est-ce le tapis rouge déroulé à Netanyahu qui explique cette volte-face du gouvernement français ?

Le gouvernement français doit rester fidèle à ses principes, de faire valoir le droit international, de reconnaître l'Etat Palestinien et d'œuvrer avec détermination pour sa reconnaissance la plus large ainsi que pour son admission en qualité de membre observateur de l'ONU. **C'est ce qu'il a fait au final après des semaines de tergiversations inacceptables.**

Washington et Londres ont clairement soutenu le droit d'Israël à se défendre contre le Hamas, qu'ils

estiment responsable de l'escalade de la violence dans la bande de Gaza. Position qui conforte l'Etat israélien à préparer une nouvelle invasion militaire terrestre.

Nous rappelons que le régime israélien continue à occuper une bonne partie de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, installant des colonies et construisant le mur de séparation.

Quelle que soit la composition de la prochaine coalition gouvernementale en Israël, il est évident qu'elle mènera des politiques guère différentes de l'actuelle.

Cela ne fait que refléter le virage à droite des électeurs israéliens, comme l'indique un sondage de ce mois : 80 % des électeurs croient, à présent, qu'il est impossible de faire la paix avec les Palestiniens. Alors même que des responsables égyptiens et palestiniens prédisaient un accord de cessez-le-feu imminent, Israël a largué des tracts sur les villages, demandant à la population d'évacuer immédiatement leurs habitations et de se diriger vers le centre de Gaza ville. 45.000 soldats de réserve, des chars et l'artillerie sont massés près de la frontière avec Gaza. **Cela montre clairement que l'invasion reste un danger imminent.**

A quand une condamnation claire et sans équivoque de la politique de Netanyahu, de cet Etat impérialiste israélien qui n'hésite pas à massacrer, à laisser agoniser le peuple palestinien, à menacer tous ses pays voisins, tant qu'il est soutenu à bout de bras par une autre puissance impérialiste, les Etats-Unis et par une position plus qu'équivoque de l'Union Européenne?



Le travail n'est pas un coût.

Coût du capital et compétitivité

Rappel préliminaire

Nous vivons dans un système capitaliste, y compris en France.

Le capitalisme est un mode de production particulier, vieux de quelques siècles seulement, et basé sur l'existence de la **propriété lucrative**.

Une action est un titre de propriété lucrative. Une action donne le droit, par sa simple possession, de réclamer une part de la valeur créée dans l'entreprise dont on est actionnaire. Ainsi, la valeur n'est créée « que » par le travail, mais elle doit être partagée entre ceux qui la créent, les travailleurs, et ceux qui la revendent sous prétexte d'en être propriétaire, les actionnaires.

Ce partage de la valeur, appelé aussi « partage de la richesse », entre ce qui revient aux travailleurs, le salaire, et ce qui revient au capitaliste, le profit, crée un conflit d'intérêt entre les deux parties. Quand le salaire augmente, le profit diminue, selon le principe du vase communicant. Ce conflit d'intérêt est la conséquence directe du détournement capitaliste d'une partie de la richesse créée, il se nomme « lutte de classes ».

Chaque classe sociale, travailleurs et capitalistes, va chercher à maximiser sa part dans la richesse créée.

Ce que veulent nous faire croire les patrons

Pour un actionnaire, ou son représentant dans l'entreprise (le patron), l'objectif est de maximiser le profit, qui est le nom donné à la part de la valeur créée qu'il revendique. Pour ce faire, plusieurs solutions : augmenter le chiffre d'affaires en produisant plus, diminuer les consommations intermédiaires, baisser la masse salariale, payer moins d'impôts, ne pas investir. Toutes ces méthodes peuvent être combinées.

Pour faire accepter l'idée même du profit, et sa maximisation, la bataille des idées est primordiale.

La classe dominante, grands médias compris, utilise un vocabulaire particulier, qui façonne la pensée et la manière de voir les choses.

Ci-dessous se trouvent les soldes comptables de toute entreprise, et leur traduction en langage capitaliste. On peut voir par exemple que, ce qu'on nomme « bénéfice » d'une entreprise est désigné « résultat » par les libéraux, ce qui en dit long sur la finalité de l'entreprise, vue à travers leur prisme. Pareillement, le terme « prélèvements obligatoires » (bonjour la citoyenneté d'entreprise), qui amalgame une part du salaire, les cotisations sociales et les impôts... sauf lorsqu'il s'agit de crédit d'impôts, sont alors pudiquement intégrés dans un « résultat fiscal ».

ELEMENTS COMPTABLES SIMPLIFIÉS					VOCABULAIRE CAPITALISTE	
CHIFFRE D'AFFAIRES	CONSUMMATIONS INTERMÉDIAIRES			Matières premières	COÛTS INTERMÉDIAIRES	
				Energie, eau, etc.		
				Services externes à l'entreprise (nettoyage, transport, etc.)		
				Sous-traitance, intérim		
	VALEUR AJOUTÉE	SALAIRE		NET	COÛT DU TRAVAIL	PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES
				COTISATIONS salariales et patronales		
		IMPÔTS ET TAXES	dont formation, logement			
			Autres...			
		INVESTISSEMENTS			CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE	
		OPERATIONS FINANCIERES			RÉSULTAT FINANCIER	
		PROFIT BRUT	BÉNÉFICE ou PROFIT NET	Mise en réserve (fonds propres)	CRÉATION DE VALEUR POUR L'ACTIONNAIRE	RÉSULTAT
				Jetons de présence		
Dividendes						

QU'EST-CE QUE LE « COÛT DU TRAVAIL » ?

Vu de l'actionnaire, il ne s'agit ni plus ni moins que du salaire, auquel s'ajoute quelques éléments qui s'y rattachent, comme la contribution obligatoire pour la formation professionnelle ou le 1 % logement. Certains économistes libéraux y adjoignent le « coût » des services sous-traités, ou encore la participation aux activités sociales des comités d'entreprises.

Pour l'essentiel, le **coût du travail est égal au salaire socialisé**, c'est-à-dire le salaire net + les cotisations sociales salariales et patronales.

La campagne autour de la publication du rapport Gallois, sous prétexte de crise économique, veut nous insérer deux choses dans le crâne : 1- L'austérité est la seule voie possible et 2- Le coût du travail est trop élevé en France, en particulier dans l'industrie.

Remplacez dans les phrases suivantes l'expression « coût du travail » par salaire, et vous comprendrez alors les enjeux qui sont mis sur la table :

- François Chérèque : « Je le dis de façon claire : le **coût du travail** est aussi un facteur de perte de compétitivité. Il faut le **baisser** en transférant une partie des charges sur la CSG sans toucher le pouvoir d'achat. » (JDD, 1^{er} septembre 2012).
- « Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a précisé que l'**allègement du coût du travail** prendrait la forme d'un crédit d'impôt aux entreprises et porterait sur les salaires allant de 1 à 2,5 fois le SMIC » (Dow Jones & Company, 6 novembre 2012).
- « Nous avons été entendus, se félicite Laurence Parisot. Le gouvernement **s'attaque** vraiment à la question du **coût du travail** » (Le Figaro économie, 7 novembre 2012).

Eh oui, il s'agit de nous **faire avaler une modification du partage de la richesse** créée, au détriment du salaire, pour augmenter le profit. Vase communicant.

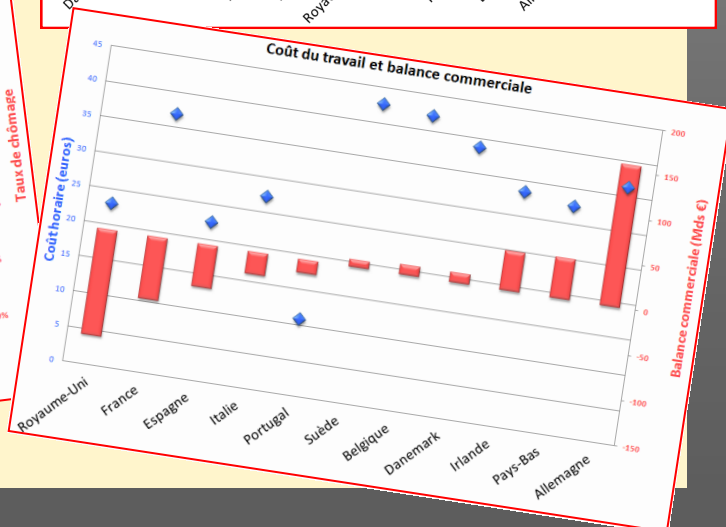
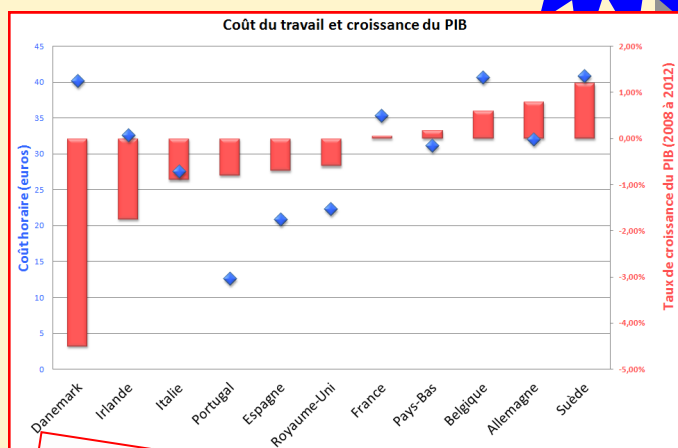
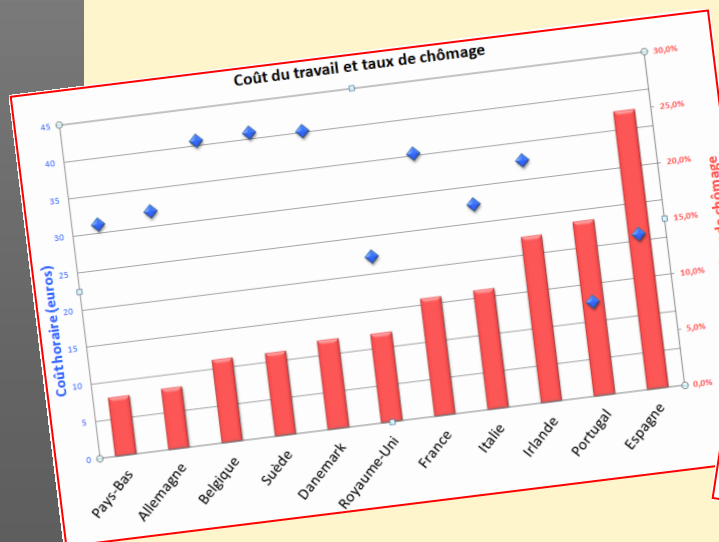
La crise de 2008 et ses suites incitent le patronat à modifier de nouveau ce partage. Pour mémoire, la part des salaires dans la richesse créée en France a déjà baissé de 10 % depuis 1983, soit 180 milliards d'euros supplémentaires qui passent chaque année du travail vers le capital.

Le « coût du travail » est-il responsable des délocalisations ou restructurations ?

NON

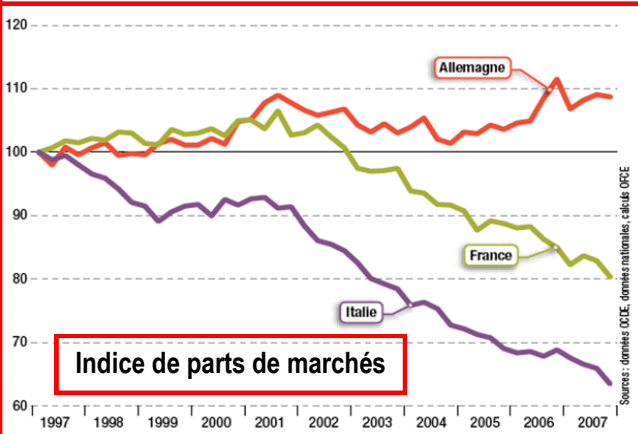
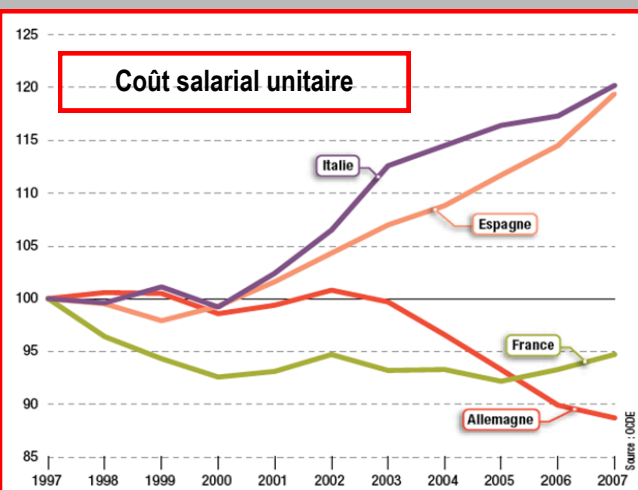
Les graphiques ci-après montrent qu'il n'y a en Europe aucune corrélation entre coût du travail d'une part, et le taux de chômage, la balance commerciale ou la croissance du PIB.

L'idée comme quoi on créera des emplois et qu'on reviendra à une situation d'excédent commercial du simple fait de baisser le coût du travail pour les entreprises du secteur marchand et en particulier de l'industrie, paraît donc purement idéologique

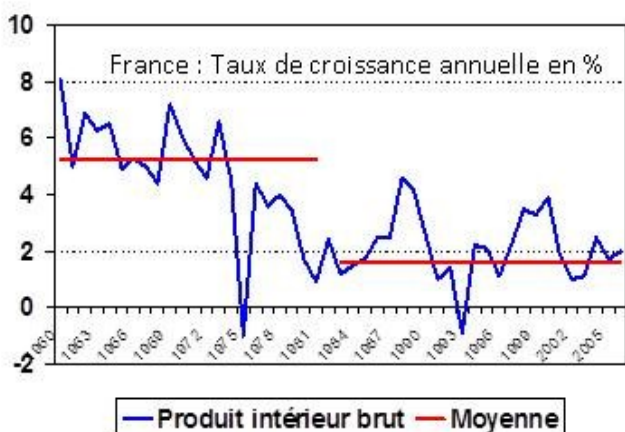


« COÛT DU TRAVAIL » ET PARTS DE MARCHÉ.

Les graphiques ci-dessous montrent qu'entre 2000 et 2005, alors que le coût salarial unitaire n'augmente pas en France, notre pays perd des parts de marchés (source OCDE). Aucun rapport entre les deux, par conséquent.



Un partage de la valeur ajoutée qui ne favorise pas la croissance économique



Allemagne : un modèle à ne surtout pas suivre !

Le graphique ci-contre montre l'effondrement des salaires en Allemagne à partir de 2000. Ceci a provoqué une baisse de la consommation intérieure allemande, qui n'a pu être compensée que par une augmentation des exportations.

Dans une économie mondialisée, le « modèle » d'un pays fortement exportateur n'est viable que s'il en existe d'autres qui sont importateurs ! Ce n'est en rien un « modèle », tous les pays ne pouvant être exportateurs nets.

Les salariés subissent depuis 2003 les lois Hartz : création du contrat Minijob (salaire entre 400 et 800 euros par mois, précaire et à court terme), réduction des indemnités versées aux chômeurs de longue durée qui refuseraient d'accepter des emplois en-dessous de leur qualification, réduction des allocations des chômeurs dont les familles ont des économies.

Cette situation a provoqué une forte dégradation des conditions sociales et la montée des inégalités en Allemagne :

- ↳ « Entre 2003 et 2010, le pouvoir d'achat des 40 % des salariés les moins bien payés a baissé de 12 % » ;
- ↳ « La proportion des bas salaires est passée de 18,7 % en 2006 à 21 % en 2010 » ;
- ↳ « En 2010, 23 % des salariés gagnent moins de 9,15 euros de l'heure, si bien que l'introduction d'un salaire minimum légal de 8,50 euros conduirait à une revalorisation de salaire de 25 % des femmes et 15 % des hommes » ;
- ↳ « Un quart des salariés occupent aujourd'hui un emploi atypique et cette proportion (la même désormais qu'aux États-Unis) monte à 40 % chez les femmes » ;
- ↳ « La proportion de chômeurs indemnisés a chuté de 80 % en 1995, 35 % en 2008 et toutes les personnes au chômage, depuis plus d'un an, ont basculé vers l'aide sociale ».

Compte tenu de la situation catastrophique de son marché intérieur, l'Allemagne n'a pas d'autre choix que d'être en excédent commercial, sinon son économie s'arrête.

Les patrons allemands obligés de lâcher du lest !

Selon l'IRES, les négociations collectives de 2012 ont apporté un plus sensible aux salaires allemands, après des années de modération salariale : + 6,3 % pour la fonction publique, + 4,3 % pour la métallurgie, + 4,5 % dans la chimie. L'IRES relève que c'est là où les salariés sont organisés en syndicats que ces résultats ont été obtenus, et rien pour les contrats dits « Minijob » qui sont des contrats précaires où la syndicalisation est quasi nulle.

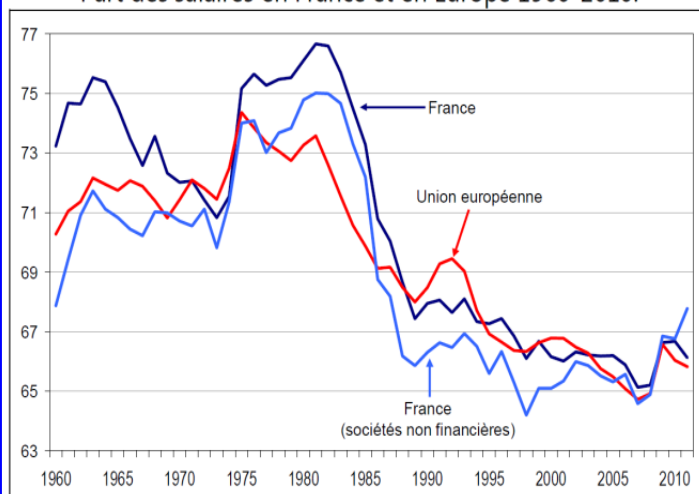
LA FRANCE ET L'EUROPE SONT EN MANQUE DE SALAIRE

Depuis la crise économique de 2008, la période est à la crispation. Le ralentissement économique, et donc de la productivité du travail, pénalise le taux de marge. Pour le maintenir, le patronat vise à baisser la part de la valeur ajoutée qui revient aux travailleurs sous forme de salaire. En ligne de mire se situe la part indirecte du salaire qui en représente une part importante en France.

Le salaire net ne peut baisser beaucoup plus loin que le recul acquis par les patrons dans les années 80, ce salaire net était passé de 50 % à 40 % de la valeur ajoutée, le reste représentant les cotisations sociales.

D'où la volonté de s'attaquer à cette part du salaire que sont les cotisations : exonérations, modulations, remplacement par TVA, par CSG, et en même temps, baisse de la protection sociale.

Part des salaires en France et en Europe 1960-2010.



Source: base de données Ameco

Ce qui doit compter : La réponse à nos besoins

Dans quel pays voulons-nous vivre ? Pas dans un pays où l'on doit baisser la protection sociale collective pour rétablir les marges des entreprises et les rémunérations exorbitantes de leurs propriétaires.

Ce qui compte, ce n'est pas la « compétitivité », une invention des patrons pour nous faire avaler l'austérité !

C'est en augmentant massivement les salaires que le circuit économique peut repartir, que nous pourrions financer une protection sociale de haut niveau, et que des emplois seront créés.

Le travail n'est pas un « coût », c'est la seule source de création de valeurs.

Réhabilitons la cotisation sociale !

Le financement de la protection sociale n'est pas une ponction sur le salaire, mais constitue une partie du salaire. La part indirecte du salaire socialisé. Le salaire est le salaire total dont les différents composants sont le salaire net et l'ensemble des cotisations salariales et patronales. Alors que le système pèse exclusivement sur le travail, la cotisation sociale est, pour ce dernier, un moyen de résistance et d'émancipation, pas un fardeau !

Le coût du capital, voilà le problème

Le patrimoine accumulé par les 10 personnes les plus riches de France en 2011 est égal à celui détenu par les 6,6 millions de français les moins aisés.

La fortune de Bernard Arnault, l'exilé fiscal belge, se monte à 29 milliards d'euros, soit 2,2 millions d'années de SMIC. Ce chiffre délirant n'est pas le fruit de son seul travail. Cet argent a été ponctionné sur la valeur créée par les travailleurs d'entreprises dont il est propriétaire (actionnaire).

Il existe 1.226 milliardaires sur la planète en 2012, un record absolu. Pendant la crise de 2009, le nombre de millionnaires a augmenté de 14 %, détenant un patrimoine estimé, selon les sources, entre 50 et 100.000 milliards de dollars.

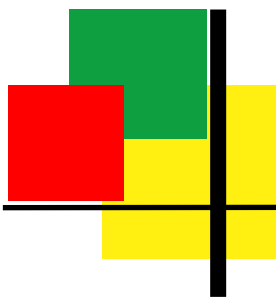
Cette explosion des inégalités est non seulement inacceptable moralement, mais inefface économiquement. Ces chiffres astronomiques ne se retrouvent que très partiellement dans le circuit économique, et sont très loin de compenser la paupérisation croissante de la majorité de la population mondiale.

JOURNÉE D'ETUDES

17 JANVIER 2013 à MONTREUIL

« **COÛT DU CAPITAL & COMPETITIVITE** »

INSCRIVEZ-VOUS !



Notre modèle social à la française coûte-t-il trop cher ?

La protection sociale en France est majoritairement financée par le salaire, en particulier sa part indirecte qu'est la cotisation sociale. Cette particularité pèse sur ce que les employeurs, le MEDEF comptent comme faisant partie du « coût du travail », ce qui a pour conséquence que nos entreprises, nos emplois, sont jugés insuffisamment compétitifs au regard d'emplois moins chers, à bas coûts salariaux.

La réforme de retraite de 2010 est allée dans ce sens. Le régime général de retraite, régulièrement déficitaire, nécessitait de réajuster la balance entre les recettes et les dépenses. C'est le choix de la réduction des dépenses qui a été fait en reculant de 2 ans l'âge légal de départ en retraite.

De même, il est question aujourd'hui de sortir la branche famille, les allocations familiales, de la logique de financement par le salaire, avec l'argument que cela n'a rien à voir avec l'emploi salarié ; Et qu'en conséquence, c'est à l'Etat d'assumer sa politique familiale, mais en aucun cas aux employeurs, soumis à la mondialisation, et à des règles qui ne sont pas les mêmes que chez nous dans d'autres pays.

Plus efficace encore que l'argument du « trou » de la Sécu, l'argument du coût du travail est l'arme idéale pour remettre en cause notre protection sociale, et surtout son financement par le salaire. Deux axes majeurs se dégagent :

1. **Assurer le financement**, non plus par les cotisations sociales, désignées indifféremment « charges sociales » ou « prélèvements obligatoires », mais par d'autres formes de financement. Il s'agirait aujourd'hui de « diversifier » les sources de financement de la protection sociale, qui ne doivent pas uniquement « peser » sur le travail. C'est tout le sens de l'argumentaire qui sous-tend la mise en avant de la **CSG**, la contribution sociale généralisée qui, nous dit-on, a une base plus large que le salaire puisqu'elle touche aussi les revenus du capital.

Ainsi, la CSG ne serait « pas vraiment » un impôt, puisque ses ressources sont pré-attribuées au financement exclusif de la protection sociale. Prélevée sur le salaire, pré-affectée, quelle différence au fond avec la cotisation sociale ? Est-ce un débat de spécialistes ou de puristes ?

Y a-t-il un débat de légitimité de la CSG dans notre organisation CGT ? Finalement, la CSG doit-elle être combattue, ou adaptée, transformée ? **Le sujet est sur la table de notre 50^{ème} congrès**, à l'heure où il est question de remplacer une partie des cotisations sociales par la CGS.

2. De la même façon que la CSG ne serait pas vraiment un impôt, la cotisation sociale ne serait pas « vraiment » du salaire puisqu'il est question, dans nos revendications de congrès CGT, de **« moduler la cotisation sociale »**. Celui qui reste convaincu que la cotisation n'a pas tout à fait le statut de salaire peut proposer d'instrumentaliser la cotisation, de l'utiliser comme une variable d'ajustement. Puisque ce n'est « pas vraiment » du salaire, alors on pourrait utiliser la cotisation comme un instrument de gestion sensé influencer le comportement des entreprises. **Pense-t-on à proposer de moduler le salaire direct ?** Non, en tout cas pas à la CGT. Pourtant on le propose pour la cotisation.

Pour débattre de ces enjeux au cœur de l'actualité, comme du 50^{ème} congrès de la CGT, la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT organise une



**Bulletin
de participation**



Conférence Protection Sociale
Jeudi 7 mars 2013—Salle du CCN—de 9h à 17h30



Le syndicat CGT _____
Branche d'activité _____
Localité _____ dép. _____

☛ Envisage la participation de / _____ / Camarades

• Bulletin de participation à retourner à la FNIC CGT, case 429, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil
Fax : 01.55.82.69.15 Email : fnic@cgt.fr

Journée d'études médecine au travail et services de santé au travail

Journée d'études sur
Médecine au travail
et services de santé
au travail
LE 7 NOVEMBRE 2012
à la FNIC CGT
Salle Perrouault
de 9 h 00
à
16 h 30

Notre journée d'études sur la médecine au travail s'est déroulée le 7 novembre dernier avec 35 participants et la participation d'Alain CARRE, médecin du travail et militant CGT.

Un premier rappel a été fait sur l'origine de la médecine du travail, volonté du Conseil National de la Résistance, concrétisée en 1946. Cette conquête sociale n'a pas su être intégralement préservée et largement récupérée par le patronat.

Le code de déontologie, repris dans le Code de santé publique, fixe des obligations qui s'imposent à tout docteur en médecine, parmi lesquelles :

- **Obligation** d'obtenir « le consentement éclairé du patient » pour tout examen médical. Cela signifie que toute prise de sang ou autre doit, au préalable, être discuté avec le salarié sur l'objectif recherché et nécessairement en rapport avec un risque au travail.

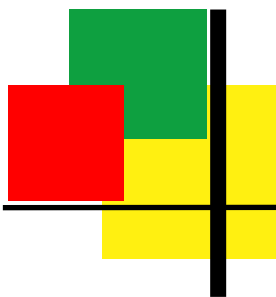


Cette initiative avait pour but de revenir sur les fondements de la médecine du travail et sur la dernière réforme où l'on ne parle plus désormais que du service santé au travail.

- **Obligation** pour le médecin de permettre à l'intéressé l'accès aux droits sociaux. Cela signifie que celui-ci doit, par exemple, rédiger le certificat médical initial dit CMI, indispensable à la déclaration par la victime d'une maladie professionnelle.
- **Obligation** pour celui-ci de ne pas aliéner son activité à aucun aspect qui pourrait remettre en cause son indépendance.

En ce qui concerne sa mission, c'est d'avant tout éviter toute altération de la santé des travailleurs. Cette définition est différente de celle de s'intéresser à la dégradation de la santé, car on ne mesure pas la même chose.

Dans la première définition nous retrouvons implicitement dans la définition de la santé rédigée par l'OMS « un état



de bien être complet, physique, mental et social ». Il devient évident que le médecin du travail doit s'intéresser par conséquent aux attaques sociales qui ont un impact sur la santé.

Le médecin du travail doit avant tout s'intéresser au travail réel, d'où son obligation de passer 150 demi-journées par an, en équivalent temps plein, à l'étude des postes de travail. Ce travail de terrain est essentiel à la mission.

Le médecin du travail a un devoir d'alerte qui désormais doit être formalisé par écrit. Il doit informer sur les risques le salarié, les représentants du personnel. Il doit, dès qu'il constate un risque, alerter l'employeur par écrit, qui doit lui répondre par écrit. Ces documents sont accessibles aux membres des CHSCT.



Le médecin du travail doit, d'une façon générale, construire une visibilité des risques. Cela doit se retrouver dans le dossier médical, accessible au salarié.

Le médecin du travail doit rédiger une fiche d'entreprise qui est, en toute indépendance, sa vision des risques dans le périmètre de l'entreprise qu'il a en charge. Ce texte n'est pas nouveau et **il n'est pratiquement pas appliqué**, alors que très intéressant pour les élus. Rien ne peut justifier un manque.

Une création de la pluridisciplinarité.

Désormais le médecin du travail se retrouve à pouvoir très sérieusement être épaulé par une équipe, alors qu'il est toujours en responsabilité personnelle. Il y a un infirmier en santé au travail qui peut par exemple faire un « pré-tri » pour espacer ainsi les visites médicales. L'intervenant en prévention des risques professionnels dit « IRP », de création récente, devient aussi son assistant.

Ces deux derniers n'ont aucun statut garantissant leur indépendance.

L'idée générale de la réforme est de tendre à redonner aux services de santé au travail inter-entreprises, la responsabilité de l'entreprise en matière de gestion de la prévention. C'est par exemple pour cela que ces services embauchent des ergonomes, mais aussi des assistantes sociales et autres.

Après avoir largement mené la politique de la sous-traitance de la main d'œuvre, il s'agit là de sous-traiter des responsabilités en écornant au passage les missions du médecin du travail qui, en aucun cas, ne devrait être confondu avec l'entreprise gestionnaire.

La nouvelle loi réduit considérablement le nombre de visites médicales. Elle supprime, pour certains cas, les visites d'embauche, espace les visites périodiques, supprime une partie de celles liées à la surveillance médicale renforcée.

Le nouveau texte prévoit que désormais dans les services inter-entreprises, la commission de contrôle est composée, aux deux tiers, de représentants des salariés élisant en leur sein la présidence. Le conseil d'administration doit être composé de moitié de représentants des salariés, mais le président doit être employeur et a une voix prépondérante. Cela signifie que nous devons, avec nos structures inter-professionnelles, nous attacher à désigner des mandatés CGT et à leur remonter des informations sur nos entreprises respectives.

Une journée riche d'enseignements. Bien que la loi, en tendance, compte de nombreux points négatifs, il reste de nombreux leviers à connaître et à utiliser dans l'intérêt des salariés.



Mariage pour tous droit de chacun



Il n'est jamais inutile de relire les statuts de la CGT. Parfois, sûrs de nos valeurs et convictions, on peut en oublier la rédaction précise. Petit rappel de certains paragraphes du préambule des statuts de la CGT :

« La CGT agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes de domination, **contre les discriminations de toutes sortes**, le racisme, la xénophobie et **toute les exclusions**. »

« **Ouvert à toutes les diversités, riche des différences d'opinions**, le syndicalisme dont l'ambition est d'être solidaire, uni et rassembleur, constitue pour les salariés un moyen essentiel pour relever les enjeux contemporains. »

« Les principes d'égalité, de solidarité, **d'écoute, de tolérance et d'épanouissement des diversités** pour lesquels elle œuvre, animent la vie en son sein. »



Ces 3 paragraphes sont dans le préambule à nos statuts, et chacun de nos militants sait bien qu'un préambule est aussi important, si ce n'est plus, que les articles qui suivent un préambule et qui, en fait, n'en sont que le développement. Bien sûr, en adhérant à la CGT nous avons tous adhéré à ses valeurs et orientations et chacun

d'entre nous les respecte et les porte dans son environnement.

Ce que disent ces trois paragraphes, c'est que chaque être humain sur cette terre est libre de ses choix de vie, d'opinion, de religion.... Dans la mesure où ceux-ci n'impactent pas la liberté et les droits d'autrui bien sûr.



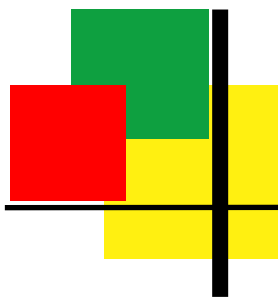
Depuis plusieurs mois, le **mariage pour tous** fait débat, certains génèrent des polémiques et d'autres ont, de par leur propos, carrément fait des déclarations de guerre, extrémistes qu'ils sont.

Ce que l'on a toujours pas perçu, pour le moment, dans les argumentaires et discours tenus, c'est, en quoi le mariage

pour tous porterait atteinte au droit d'autrui et en vertu de quoi on interdirait à deux êtres humains qui s'aiment, qui veulent vivre ensemble, de le concrétiser et le faire reconnaître dans un acte administratif qui rendrait, leur vie au quotidien, plus facile vis-à-vis justement de ces administrations, peu importe qu'ils soient du même sexe ou non.



Pas d'ambiguïté pour notre Fédération, le mariage pour tous est un droit de chacun, à l'opposé de toute discrimination.



50^{ÈME} CONGRÈS CGT

Délégation **FNIC CGT**

REGIONS	BRANCHES	SYNDICATS	DELEGUES
ALSACE	CHIMIE	TFL HUNNINGUE	Laurent SANCHEZ
AQUITAINE	CHIMIE	ARKEMA LACQ	Thierry MONTAUT
		SOBEGI	Jean Serge CLAVERIE
AUVERGNE	CAOUTCHOUC	DUNLOP MONTLUCON	Lilian GUILLAUMIN
		MICHELIN CLERMONT	Michelle BOUTIGNY (retraîtée)
BOURGOGNE	CAOUTCHOUC	MICHELIN BLANZY	Serge ALLEGRE
BRETAGNE	CAOUTCHOUC	LE JOINT FRANÇAIS	Olivier PERROT
CENTRE	CHIMIE	GEMEY ORMES	Anne Gaëlle BONNIER
CHAMPAGNE ARDENNES	PLASTURGIE	SMURFIT KAPPA	Pascal STERNAK
FRANCHE COMTE	PLASTURGIE	THOMAS MOIRANS	Nelly COURTET
HAUTE NORMANDIE	PETROLE	TOTAL NORMANDIE	Thierry DEFRESNE
	INDUSTRIE PHARMA	SANOFI PASTEUR	Yann BOURREAU
	CHIMIE	GPN GD QUEVILLY	Christine POUPIN
		TPF GONFREVILLE	Alain GERBEAUD (retraité)
ILE DE France	PETROLE	TOTAL SIEGE	Eric SELLINI
	CHIMIE	RHODIA AUBERVILLIERS	Gentiane THOMAS
	REPARTITION PHARMA	ALLIANCE SANTE	Marie Christine PEREIRA
	OFFICINES	PHARMACIE PARIS	Frédéric NARCY
LANGUEDOC ROUSSILLON	INDUSTRIE PHARMA	LABO PIERRE FABRE	Frédéric FABRE
LORRAINE	CHIMIE	ARKEMA COMPLEXE CHIMIQUE DE CARLING	Aurélie HIVER
MIDI PYRENEES	CHIMIE	PLATEAU VALLEE LANNEMEZAN	Michel DUCASSE (retraité)
NORD PAS DE CALAIS	PLASTURGIE	PO RUITZ	Olivier GREVET
	CHIMIE	BOSTIK AVELIN	Ludovic BUFKENS
	CAOUTCHOUC	BRIDGESTONE BETHUNE	Jean Luc RUCKEBUSCH
	CHIMIE	CARGILL HAUBOURDIN	Paul DUTOIT (retraité)
PACA	PETROLE	INEOS	Sébastien VARAGNOL
	CHIMIE	SEPR LE PONTET	Patrick VANISCOTTE
		KEM ONE FOS	Henri CARBONI
PAYS DE LOIRE	PETROLE	TOTAL DONGES	Fabien PRIVE SAINT LANNE
	NAVIG PLAISANCE	JEANNEAU	Jean Pierre AUVINET
PICARDIE	CHIMIE	COLGATE COMPIEGNE	Hervé GROSJEAN
	PLASTURGIE	PLANET WATTHOM	Aurélien PARIS
POITOU CHARENTES	CHIMIE	RHODIA LA ROCHELLE	Gilles BARRIERE
RHONE ALPES	CHIMIE	BOSTIK PRIVAS	Bernard LAURENT
		ALCAN ARC LA BATHIE	Henri MORANDINI
		ALU PECHINEY ST JEAN	Christian HERGAULT
		PLATEFORME CHIMIQUE PONT DE CLAIX	Bernard UGHETTO

***Des équipes
à votre service***

PARIS

58 A rue du Dessous des Berges
75013 PARIS
☎ 01.56.59.13.50
infoparis@mericassocies.com

Vos contacts

Alain GAUDICHEAU

Marc BELLAIRE

Walid HASNI

LYON

363 rue Garibaldi
69007 LYON
☎ 04.78.69.17.81
infolyon@mericassocies.com

Vos contacts

Claude LARIDAN
Expert-comptable - PDG

Lucien ANGELETTI

***Disponibles pour
vous rencontrer***

SOCIÉTÉ **MÉRIC**
& ASSOCIÉS

L'expert comptable du CE

***Pour comprendre,
anticiper,
proposer***



Examen des comptes



Evolution de l'emploi



Analyse stratégique

Nouveau site internet !
www.mericassocies.com

PARIS-LYON

